

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES SITUÉS DANS LA COUR DE SERVICES DES CARRIÈRES AU 1100 À 1770, RUE DES CARRIÈRES

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 25 juin 2025, à 18 h 30, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la (les) demande(s) d'autorisation de démolir le(s) bâtiment(s) situé(s) à l'adresse (aux adresses) suivante(s) :

Ouvrage #0109 de la cour de services des Carrières (1100 à 1770 rue des Carrières) Ouvrage #0699 de la cour de services des Carrières (1100 à 1770 rue des Carrières)

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition de l'une ou l'autre des demandes doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public (au plus tard le 20 juin 2025), faire connaître son opposition motivée par courriel à greffe-rpp@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie 5650, rue D'Iberville, 2° étage Montréal (Québec) H2G 2B3

Fait à Montréal, ce 10 juin 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement et à nos bureaux en date du 10 juin 2025, conformément au Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 10 juin 2025

Secrétaire d'arrondissement